



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Créteil, le 20 mai 2019

Le délégué académique à l'éducation
artistique et à l'action culturelle

A
Mesdames, Messieurs les professeurs

s/c Mesdames, Messieurs les chefs
d'établissement

**Objet : recrutement d'un professeur relais en structures culturelles pour l'année
2019-2020**

Rectorat

Délégation académique à
l'éducation artistique et à
l'action culturelle

Affaire suivie par
Yves GUINCHAT

Téléphone
01-57-02-66-59
Fax
01-57-02-66-70
Mél

yves.guinchat@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

**La délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
recrute un professeur relais pour les Conseils d'architecture,
d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Seine-Saint-Denis et du
Val-de-Marne**

(profil de poste et conditions en annexe)

Les missions de professeur relais sont définies dans le [BO n°15 du 15 avril 2010](#).

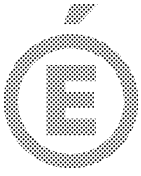
L'appel à candidature est ouvert aux enseignants titulaires en poste fixe dans
l'académie de Créteil. La mission est rémunérée en Indemnités pour mission
particulière (IMP).

Les enseignants candidats doivent envoyer un CV et une lettre de motivation

- par courrier **avant le jeudi 30 mai 2019** à:
Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, DAAC
Rectorat de Créteil
4 rue Georges Enesco
94010 Créteil Cedex
- par email **avant le dimanche 2 juin 2019** à yves.guinchat@ac-creteil.fr et
ce.daac@ac-creteil.fr.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Yves GUINCHAT à la
DAAC : 01 57 02 66 59, yves.guinchat@ac-creteil.fr.

Jean-Jacques PAYSANT



CAUE 93 – CAUE 94

153, avenue Jean Lolive – 93500 Pantin
36, rue Edmond Nocard – 94700 Maisons-Alfort

Présentation de la structure :

Les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sont des associations départementales créées par la Loi sur l'architecture de 1977 qui leur confère 4 missions : conseiller les particuliers ; conseiller et accompagner les collectivités ; former (les professionnels de la construction et de l'aménagement, les techniciens territoriaux et les élus, et les professionnels de l'éducation) ; sensibiliser le grand public et le jeune public (en milieu scolaire et périscolaire).

Les CAUE sont engagés depuis leur création dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation du public scolaire, dans la formation des enseignants et dans la création de ressources pédagogiques autour des thématiques de la ville, de l'architecture et du paysage. Ces missions restent plus que jamais d'actualité. Dans un contexte de forte mutation urbaine, acquérir une connaissance des territoires, appréhender leur diversité, apprendre à les lire et les comprendre afin de pouvoir devenir acteur de son cadre de vie, représentent des enjeux d'intégration citoyenne essentiels.

Les projets réalisés par les CAUE sont mis en place afin de répondre aux enjeux que représente l'éducation artistique et culturelle pour les jeunes générations, afin de faire découvrir le patrimoine local, l'architecture et le paysage et de mieux faire connaître les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement.

Dans cet esprit, les CAUE de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ont déjà mis en place, à différentes échelles (régionales, académiques ou départementales), de nombreux dispositifs de sensibilisation et de formation et se réjouissent des partenariats historiques établis avec la DAAC et la DSDEN pour nombre d'entre elles.

Plus de détails :

www.caue94.fr

www.caue93.fr

Profil recherché : enseignants toutes disciplines (collège ou lycée)

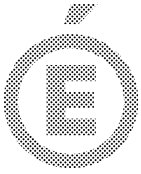
Il s'agit d'une seule mission pour les deux CAUE.

• **Savoir-faire :**

- Construire un projet pédagogique
- Faire évoluer un projet pédagogique selon les programmes des différents niveaux scolaires
- Constituer des réseaux de partenaires et de publics potentiels dans l'éducation nationale

• **Connaissances :**

- Sur la structuration des réseaux, des acteurs et des ressources de l'éducation nationale
- Le détail des programmes en résonance avec les champs d'activités des CAUE
- Connaissance des dispositifs propres à l'éducation nationale



- **Qualités personnelles :**

- Intérêt pour les champs d'action portés par les CAUE : architecture, paysage, urbanisme, environnement
- Aptitude à travailler en équipe et en réseau

Missions principales :

- Mieux faire connaître les ressources, les actions et dispositifs portés par les CAUE
- Diffuser l'information auprès des équipes éducatives notamment avec les canaux de diffusion de la DAAC (bulletin, site...)
- Conforter les liens avec les services de l'Éducation nationale
- Accompagner les démarches de projets d'éducation artistique et culturelle (EAC)
- Formuler des avis et propositions d'ajustement sur les dispositifs existants portés par les CAUE et proposer d'éventuels nouveaux projets ou dispositifs
- Participer aux réunions du groupe pédagogie (mis en place communément entre les 2 CAUE)

Professeur relais de la DAAC

Le professeur relais intégrera le réseau des professeurs relais de la DAAC de Créteil et sera amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau et aux rencontres du groupe de travail « *Architecture* » de la DAAC.

Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Il garantit une bonne circulation de l'information entre la structure culturelle et la DAAC via le conseiller du domaine concerné.

Conditions

La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du [décret 2015-475 du 27 avril 2015](#).

Dans ce cadre, l'enseignant ou l'enseignante percevra pour une année scolaire complète trois indemnités de mission particulière (IMP)¹ ce qui équivaut à « 3 x 2 » heures de travail hebdomadaire pour la structure sur la base de 36 semaines annuelles.

Le volume d'IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.

La reconduction annuelle de la mission de professeur relais est soumise à un bilan d'activité.

Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.

Contact à la DAAC :

Yves Guinchat, réseau des professeurs relais : yves.guinchat@ac-creteil.fr , 01 57 02 66 59

¹ Une IMP = 1250 €